



Rapport du Conseil communal

en réponse à la motion du groupe POP intitulée "Halte aux plastiques"

du (28 septembre 2022)

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs,

En date du 4 février 2020, le Conseil général adoptait sans opposition la motion ci-dessous, déposée le 29 octobre 2019 par le POP et qui a fait l'objet d'un amendement du PLR accepté par 35 voix à l'unanimité.

Halte aux plastiques :

En Suisse, nous consommons environ un million de tonnes de matières plastiques par an, soit 125 kg par personne (OFEV année de référence 2010).

Ce constat est alarmant.

La matière première de fabrication du plastique demeure le pétrole. Il faut 2kg de pétrole brut pour fabriquer 1kg de PET (BAFU).

De plus, ces déchets se retrouvent partout, dans les pays dits en voie de développement et dans les océans. Selon le GIEC, groupe scientifique mondialement reconnu, pour donner une chance à l'espèce humaine, il faut protéger les océans. L'attention à prêter aux plastiques qui terminent leur course dans les grandes étendues d'eau est donc vitale.

Or, il nous semble que notre Ville pourrait faire un plus grand effort en matière de gestion des plastiques afin d'en réduire l'usage. Nous devons attirer l'attention des citoyens sur cette pollution et ce gaspillage d'énergie.

Il est par exemple affligeant d'apprendre que seuls 10% des stands de la braderie utilisent des verres réutilisables. Autre exemple lors de manifestations, la distribution de "cadeaux" tels que des gourdes ou autres objets en plastique devrait être, à notre sens, bannie. Est-il réellement nécessaire d'offrir un cadeau lors d'une manifestation organisée dans notre Ville, qui plus est, le plus souvent, dans un but commercial ? On pourrait envisager des alternatives comme offrir une spécialité locale : fromage, .. ou une entrée dans un musée, à une infrastructure sportive, un billet pour un spectacle. Ce type de cadeau aurait l'avantage de promouvoir la vie culturelle et sportive de notre Ville.

Certains commerces distribuent encore des sacs en plastique gratuitement lors de tout achat.

Nous demandons donc au Conseil communal d'étudier comment réduire la consommation de plastique sur le territoire de la Commune, particulièrement lors de manifestations qui concernent plus de 100 personnes, de promouvoir l'utilisation de vaisselle lavable et réutilisable.

Amendement du PLR :

"..., de promouvoir l'utilisation de vaisselle lavable et réutilisable AVEC, SI POSSIBLE, LA PARTICIPATION DE SOCIETES LOCALES DÉJÀ ACTIVES DANS LE DOMAINE"

Avant-propos

Peu de gens contestent aujourd'hui les effets néfastes du plastique sur notre environnement. Ainsi, l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) constate que le plastique est présent dans les sols, les eaux et leurs sédiments, l'air ainsi que dans les organismes vivants¹.

Dans sa réponse à une motion sur ce sujet, le Conseil fédéral répond qu'il est d'avis que les atteintes à l'environnement dues aux matières plastiques doivent être traitées dans leur globalité et qu'il ne faut pas se limiter aux emballages et aux produits perdus ou ayant un cycle de vie réduit². Il estime par ailleurs que de nombreuses activités sont menées aujourd'hui dans ce domaine. Il mise donc en premier lieu sur des mesures librement consenties².

¹ Le plastique dans l'environnement Suisse 2020, étude sur mandat de l'OFEV

² Réduire la pollution plastique dans les eaux et les sols, motion déposée au Conseil national le 21 août 2018

Malgré l'opposition du Conseil fédéral, la motion modifiée par le parlement pour une approche globale et tenant compte des principales sources d'émissions a été acceptée en septembre 2019.

Il est à noter que cette même année, la Suisse se classe 4^{ème} au classement des plus grands producteurs européens de déchets avec 709 kg par habitant, loin devant l'Allemagne, la France, l'Italie ou l'Espagne³.

Greenpeace⁴, de son côté, estime que les villes jouent un rôle central parce qu'elles sont en mesure de contribuer de manière décisive à accroître l'utilisation d'emballages réutilisables. Greenpeace demande aux villes de :

- mettre en place une stratégie globale pour promouvoir les systèmes réutilisables,
- rendre obligatoire sur le domaine public l'utilisation de vaisselle réutilisable,
- proposer des repas et boissons dans des contenants réutilisables sur les lieux publics comme les écoles, l'administration, etc.,
- sensibiliser la population aux solutions réutilisables.

Greenpeace⁵ va même jusqu'à publier un classement des chefs-lieux cantonaux les plus peuplés en fonction des mesures entreprises pour soutenir les solutions réutilisables. Les villes de Bâle et Berne se distinguent dans le haut du classement, Neuchâtel se retrouve 8^{ème} sur 14. La notation de Greenpeace est la suivante :

Bâle	5.5	Sion	3.5	Coire	2.0
Berne	5.0	Lausanne	3.0	Frauenfeld	2.0
Fribourg	4.0	Neuchâtel	3.0	Zürich	2.0
Saint-Gall	4.0	Genève	2.5	Schaffhouse	2.0
Lucerne	3.5	Zoug	2.0		

³ Eurostat, Municipal waste by waste operations

⁴ Pétition à signer sur internet, août 2021

⁵ Greenpeace le réutilisable dans les villes suisses, étude comparative juillet 2021

Base légale

Comme évoqué, l'impact du plastique sur l'environnement est un fait reconnu. Ainsi, la Communauté européenne a promulgué une interdiction de certains produits plastiques utilisés une seule fois (couverts, assiettes, pailles, bâtonnets, tiges) et prône une responsabilité élargie pour les producteurs de produits encore autorisés (bouteilles, gobelets, sachets, sacs, etc.) et une réduction "*quantitative ambitieuse*" d'ici 2026 de la consommation de ces produits⁶.

L'objectif vise également à promouvoir une transition vers une économie circulaire.

Pour la Suisse, seul le Conseil fédéral dispose de la compétence légale d'interdire les plastiques⁷.

Or, le ressenti général est que la Confédération attend des secteurs économiques concernés qu'ils prennent des mesures volontaires afin de réduire l'emploi d'articles jetables en plastique. Néanmoins, comme on l'a vu, la pression du Parlement fédéral pour trouver des solutions globales est bien présente.

Le Canton, dans la faible marge de manœuvre qui lui est laissée, vient de légiférer sur ce point⁷.

Dès le 1^{er} janvier 2023, les manifestations, marchés, terrasses d'établissements publics situés sur le domaine public cantonal n'auront plus l'autorisation d'utiliser la vaisselle plastique à usage unique. De plus, les manifestations tolérant ce type de vaisselle ne pourront plus bénéficier d'une subvention cantonale.

Traitement de la motion

Forts de ces constatations, nous sommes convaincus que la Ville doit mettre en place une stratégie en trois axes, à savoir :

- réduction des matières plastiques à usage unique,
- introduction de la vaisselle réutilisable,
- sensibilisation des utilisateurs.

⁶ Interdiction des plastiques à usage unique, directive (UE) 2019/904 relative à la réduction de l'incidence de certains produits en plastique sur l'environnement

⁷ Plastique à usage unique, rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil, 3 février 2021, traité le 29 juin 2021

Il ne s'agit pas ici de détailler les mesures proposées, mais de déterminer le cadre dans lequel la Ville va s'engager.

Pour ce faire, la seule voie légale que nous pouvons utiliser à ce jour est celle d'interdire l'utilisation des produits en plastique à usage unique pour les activités ayant lieu sur la voie publique. C'est d'ailleurs cette procédure qui a été utilisée par la Ville de Neuchâtel⁸ et par le Canton⁷.

Nous vous proposons dès lors de créer un règlement spécifique qui permettra d'interdire l'utilisation des plastiques à usage unique.

Seront concernés les manifestations, les événements culturels ou sportifs, les installations temporaires, les marchés, les terrasses des établissements publics, les take-aways, etc.

Estimant judicieux de suivre la loi cantonale pour ne pas créer de jungle réglementaire, nous préconisons d'appliquer de manière exhaustive (voir annexe 1 pour les plastiques interdits) les mêmes règles que celles qui prévaudront sur le domaine public cantonal et de respecter le même agenda que le Canton, soit de partir avec ces interdictions depuis le 1^{er} janvier 2023.

Tout comme le fait le Canton, nous proposons également de ne plus subventionner les manifestations qui ne respectent pas cette règle.

Nous souhaitons développer la mise à disposition de la vaisselle réutilisable. Pour ce faire, nous envisageons une collaboration avec les autres villes du canton et plus particulièrement avec Neuchâtel qui, comme nous pour la Braderie, cherche une solution pérenne pour la Fête des Vendanges. Les critères écologiques et économiques impliquant des solutions de proximité sont prioritaires dans nos recherches. Pour répondre à l'amendement du PLR, nous avons tenté de recenser les entreprises et/ou institutions locales susceptibles de fournir les prestations et le matériel, mais avons malheureusement dû constater qu'il n'y avait pas encore de services ou de compétences disponibles dans ce domaine sur le territoire cantonal.

⁸ 71.30 Règlement d'exécution relatif à la gestion des déchets de la Ville de Neuchâtel du 23 janvier 2012

Enfin, dans la perspective d'une sensibilisation de la population, nous souhaitons nous inspirer de l'expérience de la Ville de Neuchâtel, en proposant à toutes les manifestations un guide pour organiser une manifestation durable. Ce guide est déjà en cours de réalisation en partenariat avec le Canton.

Considérations diverses

La mise en place des mesures citées ci-dessus devrait permettre à la Ville d'être active dans la limitation des plastiques. Il faudra cependant être attentif aux effets pour les uns et les autres :

a) Pour les manifestations sur le domaine public

Le Service des espaces publics (SEP) peut recevoir certaines années des demandes de gratuité pour environ 170 manifestations, y compris celles organisées par la Ville. Parmi celles-ci, les plus importantes en termes de fréquentation nous semblent être la Braderie, la Trotteuse-Tissot, la Plage des Six-Pompes et Mai en Ville. Toutes ces activités, fragilisées par l'apparition de la pandémie, verraient une hausse des tarifs menacer encore plus leur situation financière et leur survie pourrait même être mise en péril. Il s'agira ainsi pour la Ville d'étudier comment accompagner et soutenir ces manifestations dans cette phase de transition écologique voulue par toute notre société.

b) Pour les manifestations sportives et culturelles

De nombreuses manifestations sportives ont lieu chaque année en ville de La Chaux-de-Fonds regroupant des milliers de personnes. Durant ces événements, le recours à une buvette offre une recette indispensable.

Si cette motion répond à la prise de conscience environnementale de notre société, elle doit être articulée de manière à permettre aux organisateurs de limiter leurs dépenses ainsi que le travail logistique qui découle du stockage, du nettoyage et de l'usage d'une méthode de "consigne".

La recherche d'un fournisseur de vaisselle réutilisable est, par exemple, souvent fastidieuse. La mise en place d'un document à l'attention des organisateurs pourrait regrouper ces informations et devrait permettre de les intégrer dans la réflexion comme dans la démarche des porteurs de projet. Ceci constituerait un facteur primordial en vue de l'adhésion optimale des acteurs du domaine sportif à cette motion.

c) Pour l'administration communale

L'administration communale a déjà mis en place certaines pratiques comme l'utilisation des verres réutilisables. Ainsi, nous possédons environ 12'000 gobelets (1 dcl, 2 dcl, verres à pied) qui sont largement utilisés par nos services comme au SIS, au Service de la jeunesse, à la Chancellerie, dans les musées, à la Fête de Mai, etc.

Néanmoins, il sera nécessaire de l'étendre de manière généralisée et obligatoire.

Conformité au programme de législature

Dans la mesure où la durabilité est un des maîtres mots du plan de législature et où la qualité des espaces publics joue un rôle de premier plan, il paraît évident que les efforts entrepris pour éviter le littering et l'accumulation des déchets font partie de cette stratégie.

Conséquences sur les finances

Il n'y a pas d'effet direct sur les finances de la Ville. Par contre, il s'agira d'étudier les possibilités de soutien (financier ou autres) aux acteurs locaux qui font vivre notre ville pour les accompagner dans ce processus de transition écologique.

Conséquences sur les ressources humaines

Les effets sur les ressources humaines sont actuellement compliqués à estimer.

Collaboration intercommunale

Comme nous l'avons déjà souligné, une collaboration dans ce domaine avec le canton et les villes est nécessaire, voire indispensable, pour éviter de multiplier les règles et de créer un phénomène de surconsommation, fût-ce de matériel réutilisable. Il s'agira aussi de travailler le plus localement possible sans pour autant accroître les coûts de manière démesurée.

Éléments relatifs au développement durable

a) Aspect environnemental

Les résidus plastiques se retrouvent jusque dans la chaîne alimentaire humaine après avoir été présents dans les sols, les eaux, l'air et les organismes vivants. La mise en place des règles cantonales sur notre domaine public et la sensibilisation des utilisateurs par l'information ou par l'octroi conditionné des subventions nous paraissent être un pas dans la bonne direction afin de diminuer la masse de plastique à usage unique dans notre cité, à défaut de la supprimer complètement.

b) Aspect social

Apprendre à recycler et à réutiliser, que ce soit sur notre territoire ou à l'interne de l'administration, sera un défi. Il faudra se réinventer pour modifier de vieilles habitudes prises par commodité, sans réelle prise de conscience des effets néfastes de ce type de consommation à l'échelle de la planète.

c) Aspect économique

Le réutilisable a également des effets sur l'économie. La mise en place de règles nouvelles apparaît souvent contraignante et coûteuse ; mais celles-ci offrent également des avantages et des opportunités en termes économiques, puisqu'elles accroissent potentiellement le rôle du recyclage et sont susceptibles de favoriser une économie circulaire et de proximité.

d) Conséquences en termes de rayonnement de la Ville

La mise en place de ces pratiques permettra à notre ville de faire un pas en direction des villes modèles comme Bâle ou Berne et de donner d'elle une image écologique favorable, dynamique et branchée.

Le présent rapport a été soumis à la Commission de gestion des infrastructures, de l'urbanisme et de l'énergie en date du 27 septembre 2022 qui l'a approuvé à l'unanimité des membres présents.

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir classer la motion "Halte aux plastiques".

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président	La chancelière a.i.
Patrick Herrmann	Sarah Steinweg Clark

Annexes :

1. Liste produits autorisés et non autorisés
2. Projet de règlement communal sur les plastiques à usage unique